

Membres du Conseil d'établissement 2023-2024	Présent	Absent
Parents		
Mme Sophie Brière Représentante substitut, comité de parents de la CSSDM	X	
Mme Lise Dupont Présidente	X	
M. Donald Diotte Représentant, comité de parents de la CSSDM		X
Mme Sylvie Hamelin Vice-présidente	X	
Mme Aurélie Pouteau		X
Parent-substitut		
M. Samir Abdelmajid Chourouk		X
Enseignant		
Mme Caroline Doyon		X
Professionnel		
Mme Sophie Mongrain	X	
Personnel de soutien		
Vacant		
Direction (*)		
M. Guy Lauzé, Directeur		X
M. Christian Milliard, Directeur par intérim	X	
Mme Emmanuelle Breton, Directrice adjointe	X	
Représentant de la communauté		
Mme Dominique Héroux, CRME	X	
Mme Sarah Choukroun, Centre communautaire Radisson	X	
Invité(s)		
Fondation Héros de tous les jours <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mme Assia Meloua et M. Benjamin Vézina 	X	



École Joseph-Charbonneau
8200, rue Rousselot, Montréal H2E 1Z6

PROCÈS VERBAL
Conseil d'établissement

Mercredi, le 24 janvier 2024, 18h00
Rencontre # 3

Quorum

- 1^{er} quorum : ½ des membres + 1 (minimum 6)
- 2^e quorum : majorité des parents (minimum 3)

(*) n'est pas comptabilisé dans le quorum, ne peut participer aux votes, proposer ou seconder



Points	Notes
1. Ouverture de la rencontre Mme Dupont	5 min.
▪ La rencontre se déroule via l'application TEAMS en visioconférence	
▪ Prise de présence et vérification du quorum	Le quorum est constaté
▪ Ouverture de la rencontre à :	18h05
▪ Nomination d'un secrétaire – Voir Annexe 1.	▪ Mme Sophie Brière
▪ Nomination d'un gardien du temps :	▪ Mme Dominique Héroux
▪ Nomination d'un gestionnaire du « clavardage »	▪ Mme Dominique Héroux
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (AD) Mme Dupont - Résolution # CÉ2324-225-08	2 min.
▪ Proposé :	▪ Mme Sylvie Hamelin
▪ Secondé :	▪ Mme Sarah Choukroun
3. Mot de bienvenue de la direction M. Milliard	5 min.
▪ Mise à jour	▪ M. Milliard se présente aux membres du CÉ. Il est le nouveau directeur par intérim en remplacement de M. Lauzé et suite au départ de Mme Lemire en décembre dernier.
4. Question(s) du public M. Milliard	1 min.
5. Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 13 novembre 2023 Mme Dupont - Résolution # CÉ2324-225-09	10 min.
▪ Dépôt du document	▪ Correction faite pendant le CÉ pour corriger le nom de M. Barbot au niveau des points du centre communautaire
▪ Proposé :	▪ Mme Sylvie Hamelin
▪ Secondé :	▪ Mme Lise Dupont
6. Désignation d'un 2^e membre de la communauté (D) Mme Dupont - Résolution # CÉ2324-225-10	15 min.
▪ Proposition de nommer Mme Sarah Choukroun du Centre communautaire Radisson à titre de 2 ^e membre de la communauté au sein du CÉ	▪ Mme Dupont explique que dû à un conflit d'horaire, le représentant du Centre communautaire Radisson n'a pu être nommé en début d'année scolaire. Une représentante de cet organisme étant désormais disponible pour siéger à notre CÉ, il est proposé de nommer formellement Mme Choukroun. ▪ Mme Choukroun se présente aux membres du CÉ et explique son rôle au



Points	Notes
	sein du Centre communautaire Radisson <ul style="list-style-type: none">Mme Choukroun fera rapidement parvenir à M. Milliard le formulaire de déclaration des intérêts et elle s'engage à suivre, en ligne, la formation des nouveaux membres d'un conseil d'établissement. Voir Annexe 2
<ul style="list-style-type: none">Proposé :	<ul style="list-style-type: none">Mme Sophie Mongrain
<ul style="list-style-type: none">Secondé :	<ul style="list-style-type: none">Mme Sylvie Hamelin
7. Budget de fonctionnement et de formation du CÉ (D) Mme Mongrain 10 min.	
<ul style="list-style-type: none">400\$ pour des activités de formation pour les membres du CÉ et/ou parents de l'école<ul style="list-style-type: none">Thématique(s) – organiser et planifier, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none">Mme Mongrain nous informe des formations aux parents à venir : Semaine du 18 mars en soirée – Formation sur le REEI donné par Axel Castavie. Pour cette formation, Mme Dupont demande à de s'assurer que le formateur est reconnu par l'AMF et que sa présence n'est pas dans un but commercial; 11 avril de 19 à 21 hres -Formation sur la tutelle donnée par Maître Lafontaine; une troisième formation sera offerte par Mme Mongrain et son collègue et le moment reste à déterminerMme Mongrain nous informe que plusieurs sujets ont été apportés par les CÉ d'autres écoles et que sondage sera fait pour connaître l'intérêt des parents des autres écoles.
8. Projet éducatif de l'école : Suivi M. Milliard 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontreLien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard nous informe qu'il n'y a pas de nouveauté par rapport au dernier CÉ et qu'une rencontre est à venir avec Josée Lagot afin de déterminer les moyens pour atteindre les cibles.
9. Plan de rattrapage du MEQ et modification du calendrier M. Milliard 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">TutoratNouveau calendrier et échéancierBalises financières	<ul style="list-style-type: none">Une rencontre est prévue le 26 janvier (pédagogique) avec les enseignants pour discuter de la façon d'appliquer le plan de rattrapage, au lieu de discussion autour du programme éducatif.M. Milliard expose les grandes lignes du plan de rattrapage ainsi que la lettre qui sera transmise aux parents des enfants concernés (Voir le document ci-joint annexe 3)
10. Plan de lutte contre l'intimidation (A) M. Milliard 5 min.	
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontre	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard nous informe que tous les secteurs de l'école ont été sollicité. Des ateliers sur la diversité et les habilités sociales seront donné sur une base volontaire aux élèves.



Points	Notes
	<ul style="list-style-type: none">L'équipe-école mise sur la prévention.
11. Situation budgétaire de l'école (I) M. Milliard	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Point statutaire en suivi à chaque rencontreBudget école 2023-2024Lien sur le sujet	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard nous informe qu'une rencontre est à venir avec l'analyste de la CSSDM responsable de l'école. Lors de cette rencontre, M. Milliard prendra connaissance du budget avec eux.
12. Gestion de l'école M. Milliard	15 min.
<ul style="list-style-type: none">Sorties éducatives (A)	<ul style="list-style-type: none">M. Milliard nous informe qu'une demande de projet a été formulé par Pierre-Luc. Les élèves auront à consulter des sites web de restaurants, choisir un restaurant respectant leur budget. Une commande sera faite au resto choisi pour un dîner à l'école.Une sortie au théâtre est en préparation pour le 22 février.
13. Comité de parents CSSDM M. Diotte	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Voir documents Annexe 4.
14. Courrier M. Milliard	1 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Aucun suivi
15. TÉVA (Transition École-Vie Active) Mme Mongrain	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Année scolaire 2023-2024 : 26 finissantsSuivi pour les différents segments de finissants<ul style="list-style-type: none">Poursuite du cheminement scolaireSASÉFA ou similaireAutre(s)	<ul style="list-style-type: none">Mme Mongrain nous informe qu'une rencontre est prévue le 6 février avec les finissants.Aucune rencontre TÉVA n'est prévueUne rencontre entre le Centre Champagnant et l'école est prévue le 22 février.Aucune rencontre prévue avec le CIUSSUne rencontre devrait avoir lieu avec le conseiller pédagogique, le CS, le CSS et le CIUSS afin d'arrimer tout le monde.L'école a été approché par le Ministère pour la production d'un vidéo sur la préparation au travail (approuvé par le CSS). Le Ministère viendra filmer l'opinion des élèves, des parents, des employeurs, des enseignants, etc.Présentation du projet de revitalisation d'une des salles multifonctions (110 562,44\$) et une des salle blanche (10 880\$) pour un total de 121452,83\$ ont été demandé à la fondation Mirella et Lino Saputo



Points	Notes
16. <u>Fondation Héros de tous les jours</u>	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Présentation par Mme Assia Meloua, Présidente de la Fondation et par M. Benjamin Vézina, trésorierVoir documents Annexe 5
17. Vie de l'école – parole aux enseignants (I) Mme Doyon	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Représentante absente – aucun commentaire
18. Vie de l'école – parole à la professionnelle (I) Mme Mongrain	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Aucun commentaire
19. Vie de l'école – parole au personnel de support (I) vacant	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Poste vacant – aucun commentaire
20. Vie de l'école – parole à la communauté (I) Mme Héroux et Mme Choukroun	10 min.
<ul style="list-style-type: none">CRME Mme Héroux	<ul style="list-style-type: none">Mme Héroux nous informe qu'une nouvelle physiothérapeute se joindra à l'équipe suite au départ en congé de maternité d'une autre physiothérapeute. Une transition de quelques jours sera assurée par les deux physiothérapeutes afin que le tout se passe en douceur. Les parents des jeunes concernés seront avisés du changement de thérapeute.
<ul style="list-style-type: none">Centre communautaire Radisson Mme Choukroun	<ul style="list-style-type: none">Mme Choukroun nous informe du nouveau projet de danse chorégraphie qui auront lieu au centre Radisson.De plus, elle nous présente une vidéo de bénéficiaire du centre Radisson qui expose leur vision de la participation citoyenne (disponible sur YouTube)
21. Vie de l'école – parole aux parents (I) Parents	5 min.
<ul style="list-style-type: none">Suivi	<ul style="list-style-type: none">Mme Dupont demande des informations supplémentaires concernant la grève chez Transco. Mme Breton nous confirme que pour l'instant, sauf pour un cas particulier, la grève n'a pas de répercussion sur les élèves de l'école desservis par cette compagnie de transport scolaire.Mme Dupont demande s'il serait possible de planifier les rencontres les mardis/mercredis soir au lieu des lundis. Un sondage sera envoyé aux membres avec des choix de dates afin de connaître leurs disponibilités.
22. Date de la prochaine rencontre Mme Dupont	Selon la discussion sur le calendrier des rencontres
23. Clôture de la rencontre Mme Dupont	
<ul style="list-style-type: none">Fermeture de la rencontre à : 19hres 52	



Signatures du procès-verbal

Secrétaire : Mme Sophie Brière

Date : 24 janvier 2024

Direction d'école

Président(e) du Conseil d'établissement



ANNEXE 1. Calendrier des rencontres

	Secrétaire		Secrétaire
23 octobre 2023	Mme Sophie Mongrain	19 février 2024	Mme Dominic Héroux
13 novembre 2023	Mme Aurélie Pouteau	11 mars 2024	Mme Sylvie Hamelin
11 décembre 2023 (cxl)	Mme Emmanuelle Breton	15 avril 2024	Mme Emmanuelle Breton
24 janvier 2024	Mme Sophie Brière	6 mai 2024	À déterminer
		3 juin 2024	À déterminer

ANNEXE 2. Formation des membres du CÉ



Formation membres
CÉ Joseph-Charbonne

ANNEXE 3. Document – Plan de rattrapage



Plan de rattrapage
Équipe (1).docx

ANNEXE 4 Documents – Comité de parents de la CSSDM



Faits saillants, mardi
28 novembre 2023.pd



Faits saillants, mardi
12 décembre 2023.pd



Communication
RCPAQ.pdf



ANNEXE 5. Présentation Fondation Héros de tous les jours



Rapport_annuel_22-23.pdf



AGA-2023_fonctionnement_projets_finances



ANNEXE 6. Liste des résolutions pour l'année scolaire 2023-2024

#	Description	#	Description
CÉ2324-225-01	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 23 octobre 2023		
CÉ2324-225-02	Désignation des membres aux différents postes au sein du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2023-2024		
CÉ2324-225-03	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 5 juin 2023		
CÉ2324-225-04	Budget de fonctionnement et de formation du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024		
CÉ2324-225-05	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-06	Situation budgétaire de l'école (réf : fonds 1)		
CÉ2324-225-07	Gestion de l'école (réf : sorties dans le quartier)		
CÉ2324-225-08	Lecture et adoption de l'ordre du jour du CÉ du 24 janvier 2024		
CÉ2324-225-09	Lecture et adoption du procès-verbal du CÉ du 13 novembre 2023		
CÉ2324-225-10	Désignation d'un 2 ^e membre de la communauté au sein du CÉ pour l'année scolaire 2023-2024		



ANNEXE 7. Verbes utilisés (adopter, approuver, consulter, informer, etc.)

La *Loi sur l'instruction publique* (LIP) contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (conseil). Que vous ayez à adopter un document, à approuver une activité ou à être consulté sur un projet, voici les verbes fréquemment utilisés lors des séances du conseil et leurs distinctions.

ADOPTER

« Adopter » signifie que le conseil a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires quant au contenu et à la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex.: budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. Elle sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

APPROUVER

« Approuver » veut dire **donner son accord**.

Le conseil peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées des parents.



Peut / Doit

Il est important de distinguer certaines nuances présentes dans la LIP lorsqu'il est question de « pouvoir » et de « devoir » (ex.: le conseil peut, le conseil doit).

Le « peut » indique une possibilité, alors que le « doit » précise un devoir, une obligation prescrite par la LIP.

CONSULTER (ou être consulté)

Consulter prend ici le sens large de « demander l'avis ». Une consultation peut être obligatoire et constituer une responsabilité du conseil.

Par exemple, le conseil **doit consulter** les élèves au moins une fois par année.

Une consultation peut également être un pouvoir accordé au conseil.

Par exemple, le conseil **doit être consulté** sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, sur les critères de sélection de la direction d'établissement, sur les besoins de l'école ou du centre en biens et services, etc.

Lorsque la consultation est facultative, la LIP indique que le conseil « peut donner son avis, peut consulter » selon les circonstances.

Par exemple, les parents du conseil **peuvent** consulter les parents de l'école sur tout sujet relié aux services éducatifs.

Lorsque la LIP prévoit une obligation de consultation, une décision prise en l'absence de consultation auprès des membres du conseil pourrait être contestée.

À titre d'exemple, le centre de services scolaire **doit consulter** les conseils sur les sujets sur lesquels ils doivent être consultés (ex.: acte d'établissement, certains documents relatifs à des politiques ou des règlements).

Somme toute, les consultations obligatoires doivent être réelles et adéquates; le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement doit fournir une information suffisante et de qualité, et donner au conseil un délai suffisant pour exprimer son point de vue, bien avant que la décision soit arrêtée, de manière à permettre justement au conseil de pouvoir influencer cette décision. Elles sont donc préalables à la validité de toute décision prise par le centre de services scolaire ou la direction de l'établissement.

INFORMER

Informé signifie transmettre toute l'information pertinente aux personnes concernées.

DOIT INFORMER

Le conseil doit, par exemple, informer les parents, les membres du personnel et la communauté des services offerts par l'établissement et rendre compte de leur qualité, informer les parents et les membres du personnel des dates des séances du conseil, etc.

DOIT ÊTRE INFORMÉ

Le conseil doit être régulièrement informé, par exemple, par la direction d'établissement des propositions que celle-ci approuve en vertu de l'article 96.15 de la LIP (ex.: les critères relatifs à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques, les moyens retenus pour atteindre les objectifs et les cibles visés par le projet éducatif, le budget de l'établissement).

